

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2024-8-07

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 02 DEC. 2024
- la publication le : 02 DEC. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 22 novembre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Mylène BLANCHARD à Muriel HABERT, François BLANCHET à Jean SOYER, Céline DELOMME à François COURTIN, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Denise RENAUD,

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Crèches : Modification règlement de fonctionnement
des crèches

À la suite de la délibération du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024, il a été décidé d'approuver l'accueil modulé des crèches de Brétignolles sur Mer et de Saint Hilaire de Riez. De plus, la fermeture des trois crèches du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est adoptée, avec une fermeture limitée à la semaine du 15 août.

Par ailleurs, après consultation avec la CAF de Vendée, il est possible de facturer les familles au 1/4 d'heure pendulaire. Cela permet de mieux adapter les coûts en fonction des horaires d'accueil des enfants et de mieux répondre aux besoins des familles.

Les modifications suivantes du règlement des crèches sont ainsi proposées :

- 1) Concernant le règlement de fonctionnement de la crèche de SAINTE HILAIRE DE RIEZ :
 - Page 4 : FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CRECHE - Paragraphe "Les modalités d'accueil" : modification des périodes de fermetures annuelles.
 - Page 11 : LA VIE QUOTIDIENNE - Paragraphe "Les arrivées et départs" : modification concernant la facturation au quart d'heure pendulaire.
 - Page 19 : LA FACTURATION - Paragraphes "Principe général" et "La facturation des accueils réguliers" : modification concernant la facturation au quart d'heure pendulaire.
- 2) Concernant le règlement de fonctionnement de la petite crèche de BRETIGNOLLES SUR MER :
 - Page 4 : FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CRECHE - Paragraphe "Les modalités d'accueil" : modification des périodes de fermetures annuelles.
 - Page 4 : FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CRECHE - Paragraphe "Les modalités d'accueil" : Ajout d'une phrase concernant la capacité d'accueil modulée pour la crèche de l'île aux Rêves
 - Page 11 : LA VIE QUOTIDIENNE - Paragraphe "Les arrivées et départs" : modification concernant la facturation au quart d'heure pendulaire.
 - Page 19 : LA FACTURATION - Paragraphes "Principe général" et "La Facturation des accueils réguliers" : modification concernant la facturation au quart d'heure pendulaire.
- 3) Concernant le règlement de fonctionnement de la micro crèche de COEX :
 - Page 4 : FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CRECHE - Paragraphe "Les Modalités d'accueil" : modification des périodes de fermetures annuelles.
 - Page 11 : LA VIE QUOTIDIENNE - Paragraphe "Les arrivées et départs" : modification concernant la facturation au quart d'heure pendulaire
 - Page 19 : LA FACTURATION - Paragraphe "Principe général" et Paragraphe "La Facturation des accueils réguliers" : modification concernant la facturation au quart d'heure pendulaire.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.214-1 et suivants,

Vu le code de la santé publique,

Vu les projets de règlement présentés, soumis,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 octobre 2024.

Vu le rapport

Considérant la nécessité de modifier les règlements de fonctionnement des crèches ainsi que de leurs annexes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les règlements de fonctionnement de la crèche de Saint Hilaire de Riez « L'île aux couleurs », de la petite crèche de Brétignolles sur mer « L'île aux rêves » et de la micro-crèche de Coëx « L'île aux Jardins » ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant a signé tous documents en exécution de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02 DEC. 2024

ID : 085-200061265-20241129-2024_8_07-DE

S²LOW

Article 3 : de préciser que les règlements de fonctionnement seront disponibles sur le site internet de la Communauté d'agglomération et seront communiqués aux familles sur simple demande.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 2 décembre 2024,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.